

Délibération 2.04

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) - Point d'étape et évolutions

Intervention d'Alban BRUNEAU

Monsieur le Président,

L'accessibilité est indissociable de la notion même de service public. Car sans leur capacité à demeurer accessible à tous, les services publics s'éloignent de fait des critères fondamentaux qui les qualifient : la continuité et l'égalité.

Et nous ajouterions bien volontiers, l'humanité.

Donc qu'il faille élaborer et développer des schémas pour améliorer l'accessibilité des services publics, dans le pays qui les a inventé, en tout cas bon nombre d'entre eux, c'est un aveu d'échec.

L'échec de décennies de politiques qui n'ont fait qu'éloigner les services publics des usagers.

La logique de proximité a été remplacée par celle de la rentabilité exportée du modèle privé, modèle qui lorsque l'on entend agir pour l'intérêt général n'en est pas un en l'occurrence.

Le téléphone et Internet se sont substitués aux échanges en présence. On fusionne, on regroupe, on concentre et les gens ne s'y retrouvent plus. Et donc ils demandent des comptes et exigent des solutions.

Car accéder aux services publics est un droit.

Ce fut patent lors du mouvement des Gilets jaunes notamment.

Alors pour répondre à tout cela, on « schématise »...

Que de temps et d'énergie pour, encore une fois, corriger les erreurs de ceux qui ont piloté les décisions néfastes que j'évoquais à l'instant. D'autant que certains sont encore là pour piloter, et ça fait peur...

Nous souscrivons aux éléments présentés aujourd'hui à travers ce plan d'étape, avec la volonté d'améliorer l'accessibilité des services au public, et nous ajoutons : pour tous, partout et tout le temps.

Mais nous restons vigilants pour que l'excuse du numérique, le développement des techniques ne vienne pas remplacer encore un peu plus le lien humain et de proximité.

Nous restons vigilants pour qu'ils ne viennent pas tenter de justifier des suppressions d'emplois.

Non un service public ne se mesure pas qu'à sa capacité à répondre rapidement à une demande ou à un besoin. Nous avons besoin de l'humain pour se faire.

Un service public ce n'est pas un coût, c'est d'abord et avant tout un investissement. Une garantie d'équilibre pour la société.

C'est notamment ce qui nous inquiète quand ce rapport fait l'éloge, avant même qu'il n'est été testé, du nouveau réseau de proximité (NRP) des finances publiques dont ses objectifs, je cite le rapport : « *rejoignent pleinement ceux du Schéma départemental. Il s'agit de la déclinaison au niveau local d'un mouvement national visant à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et en améliorant les prestations de conseil aux collectivités territoriales.* »

Dit comme cela, c'est de la propagande. Car derrière cette réforme se cachent deux dérives qui devraient tous nous interpeler :

- Un plan social sans précédent qui touche le service public des finances, à une époque où visiblement nous aurions bien besoin d'agents supplémentaires ;
- Un report sur les mairies d'une part et sur les commerçants d'autre part, de missions dépendantes totalement de l'État.

L'avenir des services de l'État auraient-ils vocation à se diluer dans les réseaux de commerces et dans les mairies.

Mairies qui par ailleurs ont vu leur dotation baisser à un niveau critique, se voient toujours exiger une contribution forcée pour résorber le déficit de l'État et qui se retrouvent avec toujours plus de transferts de charges et toujours moins de prise sur leurs propres recettes ?

Et que dire de La Poste qui, plus ça va, moins elle n'assure ses missions de service public qui se dégradent, au profit d'une nouvelle vocation à devenir le couteau suisse des foyers français, moyennant tarif évidemment.

Le titre même de la fiche 4 est suffisamment éloquent : « *Garantir l'accès aux services de La Poste et favoriser la diversification des services rendus aux usagers* ». Ce qu'attendent les usagers c'est en effet un accès aux services postaux qui ont tendance à se raréfier, et dont souvent, là encore, il faut compter sur les communes pour les préserver en proximité.

Par contre je ne suis pas sûr que la diversification des services rendus aux usagers par les facteurs et guichetiers, soient aux cœurs des préoccupations de nos concitoyens. Que La Poste fasse déjà le boulot pour lequel elle existe et on verra bien après...

Je ne souhaite pas que ces deux exemples tirés du rapport viennent à eux seuls obscurcir tout ce qu'il nous présente, et qui va dans le bon sens : celui d'une réelle amélioration du service public dans le respect des principes qui fondent un service public.

Nous attendons ainsi avec intérêt par exemple le résultat attendu en 2021 de l'expérimentation des permanences sans rendez-vous sur l'ensemble du territoire dans le cadre de l'accueil social départemental.

Nous voterons ce rapport, mais encore une fois, avec une vigilance de tous les instants.